



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

mrp
43, bld magenta
75010 PARIS
tél 01.53.38.99.99
fax 01.40.40.90.98
e.mail mrp@ras.eu.org

LA PEINE DE MORT AUX ETATS-UNIS : UN ACTE BARBARE ET RACISTE

*le nombre de détenus
par rapport à la population
est le plus élevé du monde.
x3 entre 80 et 150
entre deux autres
x4
1/3 détenus noirs
sont en prison en
sans faute
judiciaries*

Le MRAP a fait du combat pour sauver Mumia Abu Jamal l'un des axes importants de ses activités internationales. Cet engagement a été notamment reconnu par le comité américain qui a choisi Maître Falco-Mairat, représentante du MRAP, comme l'un des juges du Tribunal international qui s'est tenu à Philadelphie le 6 décembre 1997. Mais au-delà de la lutte hautement symbolique pour arracher à ses bourreaux un militant pour le droit des minorités aux USA, victime d'une machination politico-juridique (comme Léonard Peltier), se pose la question de la peine de mort dans ce pays.

Condamnée par l'ONU, la peine de mort reste une sanction prévue dans 123 pays ; 11 pays dont les USA totalisent plus des 1/4 des exécutions dans le monde. Aux Etats-Unis, elle est utilisée par 38 Etats sur 51 ; 26 l'autorisent pour des mineurs de moins de 18 ans et des malades mentaux. Un rapport du FBI de 1992 a pourtant montré que l'application de la peine capitale n'a aucun "effet dissuasif", au contraire : le nombre de meurtres est plus important dans les Etats qui la pratiquent (9,3 pour 1000 contre 4,9 dans les Etats abolitionnistes). Actuellement, 3009 condamnés attendent leur exécution dans les couloirs de la mort dans des conditions inhumaines décrites par Mumia dans son livre "en direct du couloir de la mort". Cette attente qui dure en moyenne plus de 10 ans est considérée comme un "acte de torture" par la Cour européenne des droits de l'homme.

La peine de mort est un "châtiment cruel, inhumain et dégradant" ; elle est aussi aux Etats-Unis racialement discriminatoire, c'est ce qu'a prouvé un rapport publié en mai 1998 par le Centre d'information sur la peine de mort (DPIC) organisation indépendante basée à Washington. Ce rapport souligne que 98 % des procureurs qui décident ou non la mort sont blancs, 42 % des condamnés sont noirs alors que les Noirs ne représentent que 12 % de la population américaine. La grande majorité des condamnés l'ont été pour le meurtre d'une victime blanche alors que le nombre de victimes appartenant aux minorités ethniques est égal à celui des victimes blanches. Dans les différents couloirs de la mort, on compte 22,62 % de Noirs accusés d'avoir tué une personne blanche et 1,1 % de Blancs accusés d'avoir tué une personne noire. Les chercheurs ont constaté des disparités raciales à tous les niveaux de la procédure judiciaire, depuis la mise en accusation jusqu'à la condamnation, le point le plus déterminant étant la décision du procureur de permettre à un accusé de plaider la non-préméditation (un meurtre non prémédité n'étant pas passible de la peine de mort). Les disparités raciales les plus importantes se retrouvent dans les cas de "crimes de gravité moyenne" dans ces cas là, les personnes reconnues coupables de meurtre de Blancs risquent 20 fois plus la mort que celles qui ont tué un Noir (82,62 % des criminels exécutés avaient été condamnés pour le meurtre d'une personne blanche).

*risque d'être condamné à mort : x4 victime blanc
agresser un noir, victime blanche x 11*

84: La Cour suprême a considéré qu'une erreur commise par un avocat ne justifiait pas l'annulation de la sentence. p.2

A la discrimination raciale s'ajoute la discrimination sociale, les deux étant souvent d'ailleurs combinées. La majorité des condamnés sont des personnes sans ressources défendues par des avocats incompetents et sous-payés. Quand on a affaire à la justice aux Etats-Unis, mieux vaut être blanc et si on a "le malheur d'être noir" mieux vaut être riche ! (Le cas Simpson en est le meilleur exemple). ✕

Notons que tous les mineurs exécutés pour meurtre sont noirs et leur victime blanche ; ils ont tous été condamnés par un jury composé exclusivement de Blancs en violation de la Constitution américaine qui impose qu'une personne soit jugée par "un jury de ses pairs". 89 % des exécutions pour viol (alors que la Cour suprême des Etats-Unis a déclaré anticonstitutionnelle la peine de mort pour viol) étaient des Noirs accusés d'avoir violé une Blanche ; il n'y a pas un seul cas de condamnation à mort d'un Blanc ayant violé une Noire.

Cette discrimination raciale face à la peine de mort se trouve aggravée dans les Etats du Sud. Le Texas est l'Etat qui procède au plus grand nombre d'exécutions (en 1997 plus de la moitié des exécutions recensées sur le territoire américain ont eu lieu dans cet Etat). L'ensemble de la procédure judiciaire y est d'une totale iniquité, contraire aux normes les plus élémentaires de protection des droits de l'homme. Dans ce plus grand couloir de la mort des Etats-Unis se trouvent 65 % de "non blancs". Sur les 144 prisonniers exécutés, 127 (88 %) ont été déclarés coupables du meurtre d'un Blanc alors que 58 % des victimes de meurtres dans cet Etat appartiennent à une minorité ethnique.

Une enquête menée au Kentucky en 1996 a montré que 100 % des condamnés à mort avaient tué un Blanc, aucun l'était pour avoir tué un Noir alors que plus de 1000 Noirs ont été assassinés dans cet Etat depuis le rétablissement de la peine de mort.

(En Georgie, dans 65 % des meurtres la victime était noire, pourtant la peine de mort a été requise dans 85 % des cas où la victime était blanche et seulement dans 15 % des cas où la victime était noire.

(En Pennsylvanie 60 % des condamnés à mort sont noirs alors qu'ils ne représentent que 9 % de la population. Rappelons que le juge Sabo qui a condamné Mumia détient aux USA le sinistre record des condamnations à mort ; parmi ses victimes on compte 99 % de "non blancs" !

NB : Les chiffres figurant dans cet article proviennent du rapport du Centre d'information sur la peine de mort et des rapports d'Amnesty international.